

L'armée va planter une antenne radio au sommet du Mont-Tendre

MONTRICHER - L'ouvrage haut de 25 mètres est classé «secret défense». Il sera aussi utilisé par la société de contrôle aérien Skyguide.

Un mât de 25 mètres à un jet de pierre du point culminant du Mont-Tendre, le plus haut sommet du Jura suisse. C'est le projet dévoilé hier par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). L'armée et la société suisse de sécurité aérienne Skyguide utiliseront chacun cette antenne, qui coûtera 5 millions de francs à la Confédération. «Elle permettra d'assurer la redondance pour le trafic radio entre les pilotes et le centre de contrôle de Genève», explique Maude Rivière, attachée de presse de Skyguide. Quant à l'usage militaire de l'ouvrage, impossible de le connaître: «Ce projet est secret», signale le porte-parole du DDPS, Martin Bühler.

Le chantier démarre en trombe: dans dix jours! Impossible de s'opposer à cette construction, a priori très stratégique. Skyguide et l'armée indiquent toutefois avoir consulté «le canton de Vaud, l'Office fédéral de l'environnement, la Commission fédérale de protection de la nature et du patrimoine ainsi que les communes concernées».

«Devant le fait accompli»

Affirmation qui fait bien rire Michel Desmeules, syndic de Montricher. C'est sur le territoire de cette localité que s'érigera l'antenne. «C'est clair qu'on est mis devant le fait accompli. Nous, on avait proposé de déplacer l'antenne près du chalet d'alpage, qui se trouve à quinze minutes à pied du sommet. » En vain. «Que voulez-vous y faire, il s'agit d'une question de sécurité nationale. Voyons le positif: désormais, on identifiera mieux le Mont-Tendre. »

Pour sa part, le Parc naturel régional Jura vaudois a émis «de très fortes réserves sur la réalisation de ce projet», souligne son directeur, Olivier Schär. Le mât se situe dans un lieu symbolique du parc, inscrit à l'inventaire fédéral des paysages. L'armée a prévu diverses mesures de préservation et s'engage à réaliser des mesures compensatoires aux nuisances environnementales de son antenne.

VINCENT MAENDLY